

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers
municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

Secrétaire de séance :

Mme CHAPRON

DB2021-31 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente au conseil la préparation de budget primitif 2021 du budget commune préalablement établie par la commission finances. **Après en avoir débattu, le conseil municipal a ensuite procédé au vote du budget primitif 2021 du budget commune et arrêté à l'unanimité en recettes et en dépenses les sommes suivantes :**

Section de fonctionnement	658 590.65 €
Section d'investissement	586 035.87 €

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER

